

République du Sénégal
Un peuple – Un but – Une foi

**Ministère de l'Hydraulique
Rurale et du Réseau
Hydrographique National**

**Ministère de l'Urbanisme, de
l'Habitat, de l'Hydraulique
urbaine, de l'Hygiène publique
et de l'Assainissement**



Région de FATICK
Plan local d'hydraulique et d'assainissement – PLHA
Communauté rurale de KEUR SALOUM DIANE

**Version finale
Décembre 2007**

SENAGROSOL-CONSULT



Patte D'oie Builders villa 11B&D/ BP 8316 Dakar – Yoff (Sénégal) /
Email : agrosol@orange.sn, Tel. (221) 33 855 95 90 / 91 / 93 – Fax : (221) 33 855 95 92

LISTE DES ABREVIATIONS

AB	Abreuvoir
AEMV	(Système d') adduction d'eau multi-villages
AEP	Approvisionnement en eau potable
AEV	(Système d') adduction d'eau villageois
APS	Avant-projet sommaire
ARD	Agence régionale de développement
ASUFOR	Association des usagers de forage
BALP	Bac à laver puisard
BC	Branchement communautaire (à l'eau potable)
BE	Bureau d'études
BF	Borne-fontaine
BJ	Bac de jardin
BP	Branchement particulier
BPF	Brigade des puits et forages
CPJ	Capacité de production journalière (d'un système d'exhaure, en m3/jour)
CR	Communauté rurale
CS	Case de santé
E&C	(Services d') études techniques et contrôle
EAB	Équivalent abreuvoir
EPE	Équivalent point d'eau
EPI	Électropompe immergée
F&T	Fournitures et travaux
FV	Forage villageois (équipé d'une PMH)
GE	Groupe électrogène
I&D	(Provisions pour) imprévus et divers
IEC	Information – éducation – communication
LFE	Latrines à fosse étanche
LFV	Latrines à fosse ventilée
LTR	Latrines traditionnelles
MR	Maternité rurale
MTH	Moteur thermique
ONG	Organisation non gouvernementale
PAV	Pompe d'exhaure à axe vertical
PEM	Point d'eau moderne pour l'accès à l'eau potable (= BF, BP, PO, PM ou FV)
PM	Puits moderne protégé, avec ou sans PMH
PMH	Pompe à motricité humaine
PO	Potence à charrettes
PS	Poste de santé
SIG	Système d'information géographique
TCM	Toilettes à chasse manuelle
UBT	Unité de bétail tropical



SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS	I
SOMMAIRE.....	II
LISTE DES TABLEUX.....	IV
FICHE DE SYNTHESE PLHA	5
PARTIE A- ETAT DES LIEUX	6
I. Présentation de la communauté rurale	6
I.1. <i>Caractéristiques générales</i>	6
I.2. <i>Démographie</i>	6
I.3. <i>Activités économiques</i>	7
I.4. <i>Infrastructures de base (autres que l'eau potable et l'assainissement)</i>	8
I.5. <i>Acteurs de développement dans la CR</i>	8
II. Bilan de l'accès à l'eau potable	10
II.1. <i>Ressources en eau</i>	10
II.2. <i>Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et distribution d'eau</i>	10
II.3. <i>Accès à l'eau potable pour les usages domestiques</i>	11
II.4. <i>Accès à l'eau potable pour les usages productifs et besoins communautaires</i>	12
II.5. <i>Conclusions</i>	12
III. Bilan de l'accès à l'assainissement	12
III.1. <i>Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement</i>	12
III.2. <i>Accès à l'assainissement individuel</i>	13
III.3. <i>Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base</i>	13
III.4. <i>Conclusions</i>	13
PARTIE B- PLAN D'INVESTISSEMENT	14
I. Objectifs pour 2015	14
I.1. <i>Eau potable</i>	14
I.2. <i>Assainissement</i>	14
II. Résultats attendus en 2015	14
II.1. <i>Eau potable</i>	14
II.2. <i>Assainissement</i>	14
III. Composantes du PLHA.....	15
III.1. <i>Développement des infrastructures d'eau potable</i>	15
III.2. <i>Développement des infrastructures d'assainissement</i>	15
III.3. <i>Mesures d'accompagnement</i>	16
IV. Coûts et plan de financement	17
IV.1. <i>« Composante développement des infrastructures d'eau potable »</i>	17
IV.2. <i>« Composante développement des infrastructures d'assainissement »</i>	18
IV.3. <i>Composante « mesures d'accompagnement »</i>	18
IV.4. <i>Récapitulatif et plan de financement</i>	19
PARTIE C-PLAN D'ACTION TRIENNAL	20
I. Opérations en cours.....	20
I.1. <i>Opérations en cours d'exécution ou en attente de démarrage</i>	20
II. Opérations prioritaires	20
II.1. <i>Eau potable</i>	20
II.2. <i>Assainissement</i>	20



PARTIE D- ANNEXES I
Annexe I : Définitions relatives au calcul des taux d'accès..... I
Annexe II : Tableau de bord du plan d'action II
Annexe III : Fiches APS III
Annexe IV : Cartes VIII
Annexe V : Données d'inventaires IX
Annexe VI : Documents administratifsXVII



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques de la CR.....	6
Tableau 2 : Localités	7
Tableau 3 : Estimation du cheptel permanent de la CR.....	7
Tableau 4 : Caractéristiques des nappes et qualités des eaux	10
Tableau 5 : Caractéristiques des réseaux AE (M) V et AEV de la CR.....	11
Tableau 6 : Taux d'accès à l'eau potable dans la CR	11
Tableau 7 : Inventaire des infrastructures d'assainissement.....	12
Tableau 8 : Liste des projets d'eau potable avec leur priorité	15
Tableau 9 : Liste des projets d'assainissement communautaire avec leur priorité	16
Tableau 10 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'eau potable.....	18
Tableau 11 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'assainissement.....	18
Tableau 12 : Récapitulatif des coûts des mesures d'accompagnement.....	19



PARTIE A- ETAT DES LIEUX

I. PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE RURALE

I.1. Caractéristiques générales

- **Situation géographique**

La Communauté rurale de Keur Saloum Diané se situe dans l'arrondissement de Toubacouta, département de Foundiougne, dans la région de Fatick. Ses limites géographiques sont :

- au Nord les arrondissements de Wack Ngouda et de Djilor,
- au Sud la communauté rurale de Keur Samba Gueye,
- à l'Ouest la communauté rurale de Nioro Alassane Tall,
- et à l'Est une autre partie de l'arrondissement de Wack ngouda.

Cette collectivité locale regroupe 37 villages officiels et 11 hameaux. Elle s'étend sur 297km², soit 27,8% de la superficie de l'arrondissement.

La carte de localisation de la communauté rurale est en annexe

- **Climat**

De type soudano sahélien, le climat est caractérisé par l'alternance de deux saisons très contrastées :

- Une saison sèche qui dure huit mois, de Novembre en Mai, marquée par la présence de l'Alizé maritime qui vient de l'Ouest et, de l'Harmattan venant du Nord-est. Ces vents présentent des pics respectifs de 20°C et 35°C.
- Une saison humide ou hivernage qui s'installe de Juin en Octobre et, durant laquelle la Mousson s'installe avec une température moyenne de 24°C. Cette période pluvieuse de courte durée enregistre des isohyètes variant entre 500 et 1000 mm pour un nombre de jours de précipitation inférieure à 50.

I.2. Démographie

- **Populations**

Les données du recensement administratif en 2006 donnent une estimation de la population à 20571 habitants, répartis dans 37 villages et 11 hameaux.

Tableau 1 : Caractéristiques démographiques de la CR

Démographie	2003	Est.2006	Est.2015
Population CR	21645	20571	25243

Population 2003 = données du RGPH III



Tableau 2 : Localités

Classe de population	1	2	3
Nb. de localités	4	20	13
Population H 2015	6540	15242	3460
% pop. totale	25,9%	60,4%	13,7%
% Nb. localités	10,8%	54,1%	35,1%

Classe population : 1= Pop \geq 1000 hab. 2 = 500 \leq pop < 1000 3 = pop < 500

Cette répartition est caractérisée par le nombre important de villages dont la population est comprise entre 500 et 1000 habitants (20 villages).

I.3. Activités économiques

- **Agriculture**

Poumon de l'économie locale de Keur Saloum Diané, l'agriculture occupe plus de 80% de la population active et près de 65% du terroir soit 19300 ha de terres cultivables. Elle est de type extensif, traditionnel et pluvial. C'est ainsi qu'elle est fortement tributaire d'une part, des aléas climatiques et d'autre part, de la main d'œuvre familiale. Ces différents facteurs combinés favorisent la pratique des cultures à cycle court tel le mil, l'arachide et le maïs. Les activités de maraichages se développent autour de la vallée de Djikoye.

- **Élevage**

Malgré le faible pourcentage d'éleveurs professionnels (moins de 7%), la population qui s'adonne à l'élevage dans la communauté rurale est relativement importante. En effet, il existe une parfaite intégration agriculture-élevage avec une population composée essentiellement d'agro-pasteurs (95%). Cette activité qui constitue un moyen sûr de thésaurisation, participe de façon très efficace à la réduction de la vulnérabilité des ménages.

Tableau 3 : Estimation du cheptel permanent de la CR

Catégorie	Bovins	Ovins / Caprins	Équins	Asins	Total UBT	UBT/pers
Effectifs	10744	13333	1550	1918	11952	0,58
Valeur UBT	0,73	0,12	1,00	0,50		

- **Commerce**

De par sa situation géographique, la communauté rurale de Keur Saloum Diané joue un rôle d'arrière plan dans le système des échanges au sein du département de Foundiougne. Sa position excentrée par rapport au département influe considérablement sur le niveau faible des échanges externes.

Néanmoins, les activités commerciales informelles sont très développées à travers les marchés hebdomadaires (loumas). La communauté rurale est bien intégrée dans le réseau commercial des marchés hebdomadaires avec l'existence de deux marchés hebdomadaires :

- ❖ Le louma de Keur Saloum Diané qui est créé il y a plus d'une vingtaine d'années. Mais, il ne cesse de perdre de son affluence pour plusieurs raisons entre autres infrastructurelles (l'enclavement du site qui est à 25 km de la route bitumée) et socioculturelles (le mardi n'est pas un jour de bonheur pour les populations) ;



- ❖ Le louma de Coular contrairement au précédent polarise toute la localité. Ce degré d'affluence découle d'une initiative communautaire réglementant le comportement des habitants les jours de loulmas (samedi).

Ces centres d'échanges sont reliés aux autres loulmas de l'arrondissement et du département qui sont les loulmas de Touba Mouride à Nioro Alassane Tall et, de Ndrané escale à Wack Ngouna. Cependant, ces marchés hebdomadaires sont spécialisés dans le commerce des céréales et du bétail.

I.4. Infrastructures de base (autres que l'eau potable et l'assainissement)

- **Éducation**

La carte scolaire de la communauté rurale de Keur Saloum Diané est constituée de seize (16) écoles primaires dont deux (2) abris provisoires, un (1) collège qui est pour le moment en abri provisoire.

A côté de cela, il existe des écoles arabes et beaucoup de daaras.

- **Santé**

Au plan des infrastructures sanitaires, la communauté rurale de Keur Saloum Diané compte :

- trois postes de santé à Coular, Keur Saloum Diané et Baria;
- deux maternités rurales à Coular et Keur Saloum Diané;
- huit (8) cases de santé dont deux sont non fonctionnelles.

- **Pistes de production, réseaux publics électriques, téléphone et électricité**

En matière de transport, la principale infrastructure routière est la piste latéritique : Toubacouta -Keur Saloum Diané qui s'étend sur 24 kilomètres. C'est l'axe qui relie la communauté rurale au chef lieu de l'arrondissement point de ralliement de la route nationale N°5 qui mène vers Foundiougne et Kaolack ou en Gambie.

Il existe d'autres linéaires vicinaux qui traversent plusieurs villages pour un accès sur la nationale 5. Ces pistes sablonneuses sont impraticables en hivernage.

Le téléphone résidentiel et les lignes téléphoniques à usage de télé centres ne sont pas encore très développés dans la communauté rurale. Par ailleurs, la téléphonie mobile est en expansion dans les villages avec plus de 500 détenteurs de téléphones portables.

L'électricité n'est présente qu'au chef lieu de la communauté rurale, et dans les villages de Keur Balla Mary et Ndiaye Counda.

Par contre le solaire existe dans plus de vingt villages de la Communauté rurale.

I.5. Acteurs de développement dans la CR

Dans un contexte d'évolution institutionnelle, ces formes d'organisations qui sont plus en phase avec la réglementation et les exigences des partenaires au développement, ont vu le jour.



A Keur Saloum Diané, elles se présentent sous quatre formes : groupements, associations développement, associations sportives et comités de gestion.

- a) Les groupements (GPF – GIE) : ces organisations regroupent en général des femmes et parfois des hommes d'une même localité (quartier – village), elles sont une dizaine. Leur principale activité est le crédit-épargne.
- b) Les associations de développement : à la différence des groupements, les associations de développement existent en nombre restreint. Parmi les plus populaires nous rencontrons :
 - ✓ **L'EGAT (l'Entente des Groupements Associés de Toubacouta)** qui est structure fédérative regroupant les groupements de l'arrondissement de Toubacouta.
 - ✓ **L'UGAN (l'Union des Groupements Associés du Niombatto)** initiée par CARITAS en 1993.
- c) Les comités de gestion: Conformément à des dispositions réglementaires les infrastructures locales font l'objet d'une gestion communautaire. Cela dans le but de susciter une pleine participation des populations à un bon usage et à l'entretien des équipements et infrastructures.
 - ♦ Comités de santé: ces structures ont en charge la gestion des postes de santé communautaires qui sont au nombre de deux.
 - ♦ Associations Parents d'Élèves (APE) : l'environnement scolaire est géré par les APE qui ont pour mission de veiller au bon fonctionnement des écoles.
 - ♦ Comités de forage: Les infrastructures hydrauliques sont sous la responsabilité des comités de forage. Cependant, le fonctionnement de ces comités, suscite de nombreuses frustrations de la part des populations outrées par la mauvaise gestion des forages avec des perturbations persistantes.
 - ♦ Les coopératives: les coopératives sont des structures corporatistes qui regroupent d'une part, les agriculteurs (coopérative agricole) et d'autre part les éleveurs (coopérative d'élevage).
- d) Les associations sportives et culturelles: chaque village dispose d'une Association Sportive et Culturelle (ASC) qui regroupe les jeunes de la localité.

L'apport externe pour le développement d'une communauté constitue toujours un appui majeur. C'est ainsi que, dans sa mission de promotion du développement local, le conseil rural Keur Saloum Diané est soutenu par certains partenaires au développement que sont essentiellement :

- ✓ le PAPIL ;
- ✓ la CARITAS ;
- ✓ le PBA (ex proCER) ;



II. BILAN DE L'ACCES A L'EAU POTABLE

II.1. Ressources en eau

- **Eaux de surface**

Elles sont relativement importantes avec l'existence de deux vallées qui traversent les parties Nord-est et Sud-est. Ce sont les vallées de Djikoye et du minimiyang. Elles offrent d'importantes opportunités économiques.

Par ailleurs, la localité compte un nombre important de mares qui sont toutes tributaires des eaux pluviales et, par conséquent, tarissent au-delà de quatre mois après l'hivernage. Elles servent, généralement, à l'abreuvement du bétail et parfois à l'arrosage des cultures maraîchères.

- **Eaux souterraines**

La communauté rurale capte les eaux souterraines des différentes nappes phréatiques qui sont :

- le Continental terminal : qui offre une eau de qualité très douce et alimente les puits de la partie Est ;
- le Maestrichtien : qui est capté à partir de 350 mètres de profondeur présente un important débit d'où son usage pour l'alimentation des forages de Keur Saloum Diané et de Ndiaye Kounda.

Ces différentes nappes profondes et semi -profondes sont exploitées pour les divers usages domestiques, sylvo -pastoraux et maraîchers, selon la qualité des eaux captées.

Les caractéristiques des nappes présentes dans la zone figurent dans le tableau récapitulatif ci-après :

Tableau 4 : Caractéristiques des nappes et qualités des eaux

Nappes captées	Profondeur	Débit exploitable	Qualité de l'eau					Qualité
			RS mg/l	Chlorure mg/L	Sodium mg/l	Fluorure mg/l	Nitrate mg/l	
Continental terminal	65	45	100	20	ND	0,3	Traces	Très bonne
Maestrichtien	350	30		1000	ND	3	ND	Médiocre

II.2. Synthèse d'inventaire des infrastructures de production et distribution d'eau

Réseaux AEMV et AEV.

La communauté rurale de Keur Saloum Diané dispose de deux (2) forages, tous des systèmes AEMV dans les localités de Keur Saloum Diané et Ndiaye Counda.

L'AEMV de Keur Saloum Diané dessert 4910 personnes. Le forage (N°RH : 16-3X-0018), mise en service depuis 1985 est équipé d'un compteur électrique, et d'une pompe électrique immergée, fournissant un débit théorique de 40 m³/h. En outre, la pompe est aussi installée en 2003.



L'ouvrage de stockage est constitué d'un château d'eau d'une capacité de 150 m³ / radier 20m.

L'AEMV de Ndiaye Counda I dessert 2420 personnes. Le forage, foncé en 1986 est équipé d'un groupe électrogène et d'une pompe électrique immergée.

Les ouvrages de stockage sont constitués d'un château d'eau d'une capacité de 100 m³ / radier 15m.

Tableau 5 : Caractéristiques des réseaux AE (M) V et AEV de la CR

Désignation	N1RH	Desserte		Production - stockage				Distribution					
		Nb loc.	Pop 2006	Énergie	Exhaure	CPJ	stockage	BF	BP	BC	PO	AB	BJ
KEUR SALOUM DIANE	16-3X-0018	7	4910	Électrique	EI	400	150/20	28	52	10	1	4	0
NDIAYE COUNDA	-	5	2420	GE	EI	-	100/15	11	11	4	1	2	0

Puits modernes

Dans la phase de collectes de données, nous avons pu recenser 116 puits fonctionnels et 01 puits non fonctionnel.

II.3. Accès à l'eau potable pour les usages domestiques

Taux d'accès. Le taux d'accès à l'eau potable est de 100% pour l'ensemble de la CR. Ce taux se justifie par le fait que toutes les localités disposent d'un point d'accès à l'eau potable à l'exception de quelques hameaux.

Tableau 6 : Taux d'accès à l'eau potable dans la CR

Communauté rurale	Keur Saloum Diané
Code administratif	09231
Population 2003 (RGPH)	21645
Taux de croissance	2,3%
Population estimée en 2006	20571
Nb. équivalent points d'eau	99,95
Taux d'accès	100%
Personnes par EPE 2006	206

Bilan EPE. Le bilan en EPE par localité de la CR fait apparaître un nombre de 99,95 EPE fonctionnels en 2006 pour une population totale de 20571 personnes, soit 1 EPE pour 206 personnes, le niveau d'équipement en points d'eau modernes de la CR est au dessus du niveau de desserte standard de 1 EPE pour 300 personnes retenu dans la politique nationale.

Taux de desserte. Le taux de desserte en eau potable est de 81,74% pour l'ensemble de la CR.

L'importance de ce taux peut s'expliquer par le fait que la plupart des localités même non desservie par un réseau AEP dispose d'un puits fonctionnel, même si les puits ne sont pas pour l'essentiel modernes et protégés.

Desserte des localités de plus de 1000 habitants par BF/ BP. Concernant les centres de plus de 1000 habitants de la CR (Baria, Keur Saloum Diané, et Ndramé Matar), seul Keur



Saloum Diané est desservi par un réseau AE(M) V, ce qui donne un taux de desserte 33% des populations de ces petits centres par BF/BP.

II.4. Accès à l'eau potable pour les usages productifs et besoins communautaires

Cheptel. On dénombre dans la CR six (06) abreuvoirs fonctionnels répartis comme suit : Ndiaye Counda (2AB), Keur Saloum Diané (1AB), Keur Aladji Macoumba Souna (1AB), Missirah Aliou (1AB), Ndiaye Ndiaye (1AB).

Par ailleurs, les mares temporaires pendant la saison des pluies fournissent un accès supplémentaire à l'abreuvement du bétail.

Infrastructures scolaires et sanitaires. Concernant les infrastructures éducatives visitées, seules quatre écoles élémentaires sont dotées de points d'eau. Quant aux infrastructures sanitaires, seule la case de santé de Keur Mandiaye Fatim ne dispose pas d'un point d'eau moderne (PEM).

II.5. Conclusions

L'approvisionnement en eau potable de la CR présente :

- le taux d'accès à l'eau est de 100% contre 64% en moyenne nationale (2004) ;
- le taux de desserte établi d'après le bilan EPE est de 81,74% ;
- le taux d'équipement en AEM(V) des petits centres de plus de 1000 habitants est de 33% contre 50% en moyenne nationale (2004).

III. BILAN DE L'ACCES A L'ASSAINISSEMENT

III.1. Synthèse des inventaires d'infrastructures d'assainissement

Assainissement collectif. L'inventaire des infrastructures d'assainissement a concerné les ouvrages d'évacuation et d'isolement des excréta à usage collectif situés à l'intérieur des écoles et collège d'enseignement élémentaire, écoles d'enseignement en arabe, postes de santé, cases de santé, marchés permanents ou hebdomadaires, lieux de culte et autres lieux communautaire.

Tableau 7 : Inventaire des infrastructures d'assainissement

Infrastructures	École élémentaire, collège, école arabe	PS/ CS/ MR	Marché perm/ Marché hebdo	Autres infrast.
Nb. infrastructures	11	6	2	10
Nb. édicules existants	12	6	1	3
Nb. édicules adéquats	12	6	0	3
Taux d'équipement	100%	100%	50%	30%
Taux d'équipement adéquat	100%	100%	0%	100%

Assainissement individuel

L'assainissement dans la communauté rurale de Keur Saloum Diané se caractérise par un déficit notoire en ouvrages de qualité.

La gestion des ordures ménagères pose moins de problème, l'essentiel des déchets constitués de matières biodégradables (fumiers, feuillages...), est généralement utilisé comme engrais pour fertiliser les sols.



III.2. Accès à l'assainissement individuel

La majorité des concessions ne disposent pour l'évacuation des excréta que de latrines traditionnelles qui sont des ouvrages qui ne répondent pas aux critères de performance d'un bon système. Les ouvrages de qualité telles les latrines à fosses septiques et VIP n'existent qu'en nombre réduit dans les différentes localités de la communauté rurale. Il existe également une proportion importante de concessions ne disposant d'aucun système de traitement des excréta, les habitants de ces concessions, pour satisfaire leurs besoins squattent la latrine du voisin ou se soulagent dans la nature.

Cette situation est également observée dans les autres localités de la communauté où la majorité des concessions ne disposent pas d'ouvrages.

III.3. Accès à l'assainissement pour les services sociaux de base

Au niveau des infrastructures visitées, (écoles, poste de santé, cases de santé, lieux de cultes, marchés), il existe des édicules même s'ils ne sont pas tous fonctionnels, ou alors que leur construction ne répond pas aux normes retenues pour le PEPAM.

Ceux-ci sont pour la plupart non entretenus, et ce manque d'entretien est en grande partie lié au manque de point d'eau dans ces infrastructures.

III.4. Conclusions

De manière générale, le niveau d'équipement adéquat des infrastructures d'assainissement des excréta dans les infrastructures sociales (scolaires, sanitaires) est assez bonne.

Par ailleurs, une étude d'identification d'un sous-projet d'assainissement individuel apparaît nécessaire pour évaluer de manière précise la situation de l'accès, la nature de la demande des ménages et les réponses techniques appropriées (système individuel / semi-collectif, évacuation / traitement / valorisation des boues).



PARTIE B- PLAN D'INVESTISSEMENT

I. OBJECTIFS POUR 2015

I.1. Eau potable

L'objectif global du PLHA est de fournir un accès adéquat à l'eau potable à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socio-économiques de la CR.

L'objectif du plan à l'horizon 2015 est qu'à cette date (i) au minimum 82% de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'eau potable, et (ii) 100% des infrastructures socio-économiques disposent d'un accès adéquat à l'eau potable.

I.2. Assainissement

L'objectif global du PLHA est d'assurer un accès adéquat à l'assainissement à la population ainsi que dans toutes les infrastructures socio-économiques de la CR.

L'objectif du plan à l'horizon 2015 est qu'à cette date (ii) 59% de la population de la CR dispose d'un accès adéquat à l'assainissement des excréta et eaux usées, et (ii) 100% des infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que tous les marchés soient correctement et durablement assainis.

II. RESULTATS ATTENDUS EN 2015

II.1. Eau potable

Au terme 39 localités de la CR seront desservies en eau par bornes-fontaines ou branchement.

La densité des points d'eau modernes sera de 1 EPE pour 300 personnes. Pour réaliser l'objectif d'accès en 2015, il faut construire au minimum 49 EPE ce qui permettraient d'atteindre une desserte à 100% dans la CR.

II.2. Assainissement

Toutes les infrastructures éducatives et sanitaires ainsi que les marchés hebdomadaires de Keur Saloum Diané et Coular disposeront chacun d'un édicule public standard, entretenu et fonctionnel.

En 2015, au moins 59% des ménages disposeront d'un système fonctionnel d'évacuation des excréta et des eaux usées, soit par système autonome de type latrines VIP ou TCM avec BALP, soit par système semi-collectif.

Un service de collecte et de traitement des boues de vidange sera proposé aux ménages à Baria, Keur Saloum Diané, et Ndrané Matar qui sont les centres les plus peuplés de la communauté rurale.



III. COMPOSANTES DU PLHA

III.1. Développement des infrastructures d'eau potable

Le développement des infrastructures d'eau potable de la CR comprend cinq (5) projets dont : trois (3) constructions de nouvelles AE(M) V, et deux (2) renforcements de capacité de production d'AEMV existant et extension de réseau.

Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.

Des branchements communautaires vers les écoles, les cases de santé, les marchés et les mosquées seront intégrés dans chaque projet.

Tableau 8 : Liste des projets d'eau potable avec leur priorité

N°	Projet	Priorité	Pop 2015	Nb. EPE	Financement
EP-1	Création de Ndrané Matar (Ibra) et extension de réseau vers d autres localités	1	3025	10	CTB
EP-2	Remise a niveau de Keur Saloum Diané et extension de réseau vers d autres localités	2	5527	18	CTB
EP-2	Création de l'AEMV 09231004 de Baria et extension de réseau vers les hameaux rattachés dont : Baria (5BF), Mansassou (1BF), Keur Mamour Signane (1BF), et Kountantou (1BF).	3	2503	8	CTB
EP-4	Création de l'AEMV de Keur Baka Diaw et extension de réseau vers d autres localités	4	4538	15	CTB
EP-5	Extension du réseau de l'AEMV de Ndiaye Counda vers d autres localités	5	623	2	CTB
TOTAL	CINQ (5) PROJETS AEP		13191	43	

III.2. Développement des infrastructures d'assainissement

Le développement des infrastructures d'assainissement de la CR comprend : la construction de huit (31) édicules publics et la construction de systèmes d'assainissement individuel.

Les projets d'édicules publics concernent quinze (15) infrastructures religieuses, un (1) marché hebdomadaire, sept (7) infrastructures scolaires et huit (8) infrastructures sanitaires.

Les édicules seront construits suivant le modèle standard de latrines à fosse ventilée à cabines multiples adopté par le PEPAM, comprenant : un compartiment pour femmes doté de quatre cabines et d'un lavabo, et un compartiment pour hommes doté de trois cabines, trois urinoirs et d'un lavabo.

Le nombre de systèmes d'assainissement individuel, représentera un accès de 59% des ménages de la CR, il sera précisé après réalisation de l'étude détaillée de formulation de cette sous composante.

Les types d'ouvrage individuels proposés aux ménages incluront (i) des latrines à fosse ventilée type ventilée avec lave-mains, (ii) des latrines à toilette chasse manuelle avec lave-mains (iii) des bacs à laver puisards. Le principe de mise en œuvre sera basé sur la réponse à la demande des ménages.

Toutes les infrastructures seront techniquement conformes aux prescriptions du Manuel des projets d'eau potable et d'assainissement édité par le PEPAM.



Tableau 9 : Liste des projets d'assainissement communautaire avec leur priorité

N°	Priorité	Projet
AS-1	1	Construction édicule CEM KEUR SALOUM DIANE
AS-2	2	Construction édicule École primaire KEUR MACOUMBA
AS-3	3	Construction édicule École primaire KEUR BABOU NDITY
AS-4	4	Construction édicule École primaire NDIAYE NDIAYE SANTHIE
AS-5	5	Construction édicule École primaire NDIAYE COUNDA
AS-6	6	Construction édicule École primaire KEUR BOYE
AS-7	7	Construction édicule École primaire KEUR LAHINE KHOREDIA
AS-8	8	Construction édicule Case de santé BARIA
AS-9	9	Construction édicule Case de santé NDIAYE COUNDA
AS-10	10	Construction édicule Case de santé KEUR HAMDALLAH
AS-11	11	Construction édicule Case de santé NDRAME MATAR
AS-12	12	Construction édicule Case de santé KEUR LAHINE SOKHNA
AS-13	13	Construction édicule Case de santé KEUR MANDIAYE
AS-14	14	Construction édicule Case de santé KEUR SENY GUEYE2
AS-15	15	Construction édicule Case de santé KEUR BABOU COUMBA
AS-16	16	Construction édicule marche hebdomadaire KEUR SALOUM DIANE
AS-17	17	Construction édicule des deux mosquées de KEUR SALOUM DIANE
AS-18	18	Construction édicule Mosquée KEUR BAKA DIAW
AS-19	19	Construction édicule Mosquée KEUR MACOUMBA SOUNA
AS-20	20	Construction édicule Mosquée NDIAYE COUNDA
AS-21	21	Construction édicule Mosquée NDIAYE FODE
AS-22	22	Construction édicule Mosquée NDIAYENE SANTANG
AS-23	23	Construction édicule marché hebdomadaire COULAR SOCE
AS-24	24	Construction édicule Mosquée KEUR BALLA MARY
AS-25	25	Construction édicule Mosquée BANA
AS-26	26	Construction édicule Mosquée 'THIARENE BABOU
AS-27	27	Construction édicule Mosquée KEUR LAHINE KHOREDIA
AS-28	28	Construction édicule Mosquée KEUR MANDIAYE FATIM
AS-29	29	Construction édicule Mosquée KEUR MODY DIAW
AS-30	30	Construction édicule Mosquée KEUR MODY SALLA
AS-31	31	Construction édicule Mosquée KEUR BACAR SANTHIE

III.3. Mesures d'accompagnement

Le programme de mesures d'accompagnement doit mettre en place les conditions d'un fonctionnement durable des infrastructures réalisées et se scinde en trois volets (i) "IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable", (ii) "IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement" et (iii) "Études et activités spécifiques".

"IEC et renforcement de capacités pour l'eau potable". Cette sous-composante a pour but la mise en place, sur chacune des trois nouvelles AE(M) V à créer dans la CR, d'une ASUFOR chargée de la gestion du service de l'eau, conformément aux dispositions de la politique nationale.

Les activités comprendront, pour chacune des trois ASUFOR (i) l'accompagnement des usagers dans le processus de création de l'ASUFOR jusqu'à sa reconnaissance juridique et l'obtention d'un acte formel de délégation de service par l'État, (ii) la formation des membres des instances dirigeantes de l'ASUFOR (bureau, comité directeur) à l'exercice de leurs responsabilités, (iii) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un gérant et sa formation, (iv) l'appui à l'ASUFOR pour la sélection d'un conducteur de forage et sa formation, (v) un appui-conseil auprès des ASUFOR sur une période de six (6) mois après la mise en service.



"IEC et renforcement de capacités pour l'assainissement". Cette sous composante a pour but de mettre en place (i) d'une part, une gestion durable des édicules publics, et (ii) un environnement favorable d'offre et de demande pour la construction et l'entretien des systèmes d'assainissement individuel.

Les activités d'appui à la gestion des édicules publics comprendront (i) l'identification d'un gérant pour chaque édicule public, et (ii) la mise en place d'un système de génération de recettes permettant d'assurer l'entretien des édicules.

Les activités liées à l'assainissement individuel comprendront (i) la sélection, la formation, la motivation et le suivi d'activité de relais féminins chargés d'une mission d'animation-sensibilisation de proximité en vue de susciter et organiser la demande des ménages en systèmes d'assainissement autonome, (ii) l'exécution d'un programme de formation des maîtres d'école et la fourniture de supports pédagogiques en vue de diffuser les bonnes pratiques d'hygiène par le vecteur des enfants, (iii) la sélection, la formation et l'habilitation de maçons à la construction de latrines, (iv) le contrôle de qualité des travaux et le suivi financier du volet assainissement individuel.

"Études et activités spécifiques". Ce volet comprend (i) l'étude de formulation d'une étude de la demande en système d'assainissement et branchements particuliers à l'eau et (ii) un appui-conseil à la CR pour la planification et le suivi-évaluation.

Les activités de l'étude de formulation comprendront (i) une enquête auprès des ménages de la CR qui devra permettre de déterminer avec une précision raisonnable le taux d'équipement en latrines et branchement particulier, (ii) de caractériser la demande des ménages en latrines et branchements (type d'ouvrage, niveau de subvention), et (iii) sous la supervision de la communauté rurale, actualiser les projets d'assainissement individuel et de branchements particuliers, en termes d'objectifs et de moyens.

L'appui-conseil à la CR aura pour but de renforcer ses capacités à utiliser l'outil PLHA pour la programmation annuelle des opérations, la mise à jour périodique des données dans le cadre du suivi-évaluation, et le contrôle de qualité du service fourni par les ASUFOR.

IV. COUTS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.1. « Composante développement des infrastructures d'eau potable »

Le coût estimatif de la composante « développement des infrastructures d'eau potable » s'élève à **911 161 134 F CFA**

Il inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle estimé à 10 % du montant des fournitures et des travaux ; (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.



Tableau 10 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'eau potable

N°	Intitulé	Coûts estimatifs F CFA			
		Total travaux	Études et contrôle	IEC et formation	Total général
EP1	Création de AEMV de Ndrané Matar (Ibra) et extension de réseau vers d autres localités	184045920	18404592	20245051	222695563
EP2	Remise à niveau de Keur Saloum Diané et extension de réseau vers d autres localités	191904713	19190471	21109518	232204702
EP3	Création de l'AEMV 09231004 de Baria et extension de réseau vers les hameaux rattachés dont : Baria (5BF), Mansassou (1BF), Keur Mamour Signane (1BF), et Kountantou (1BF).	117871776	11787178	12965895	142624849
EP4	Création de l'AEMV de Keur Baka Diaw et extension de réseau vers d autres localités	234193829	23419383	25761321	283374533
EP5	Extension du réseau de l'AEMV de Ndiaye Counda vers d autres localités	25009493	2500949	2751044	30261487
Total		753025731	75302573	82832829	911161134

IV.2. « Composante développement des infrastructures d'assainissement »

Le coût de la composante « développement des infrastructures d'assainissement » s'élève à **388 168 000 F CFA**. Il inclut (i) les services d'études techniques d'exécution et de contrôle estimé à 10 % du montant des fournitures et des travaux ; (ii) une provision pour imprévus et divers de 10 %.

Tableau 11 : Récapitulatif des coûts estimatifs des infrastructures d'assainissement

N°	Intitulé	Coûts estimatifs			
		Total travaux FCFA	Études et contrôle FCFA	IEC et formation FCFA	Total général FCFA
Édicules publics					
AS1-7	7 édicules publics pour infrastructures scolaires	28 000 000	2 800 000	3 080 000	32 880 000
AS8-15	8 Édicules publics pour infrastructures sanitaires	32 000 000	3 200 000	3 520 000	38 720 000
AS 16-17	2 édicules publics pour infrastructures marchandes	8 000 000	800 000	880 000	9 680 000
AS18-31	15 édicules publics pour infrastructures religieuses	60 000 000	6 000 000	6 600 000	72 600 000
Sous total		128 000 000	12 800 000	14 080 000	150800000
Assainissement individuel					
AS-32	964 systèmes d'assainissement familiaux	192 800 000	19 280 000	21 208 000	233 288 000
Total		320 800 000	32 080 000	35 288 000	388 168 000

IV.3. Composante « mesures d'accompagnement »

Le coût estimatif arrondi de la composante « Mesures d'accompagnement » est de **99 400 000 F CFA**.

Ce montant est réparti comme suit :

- volet eau potable 25 000 000 F CFA ;
- volet assainissement 54 400 000 F CFA ;



- volet études et activités spécifiques 20 000 000 F CFA.

Tableau 12 : Récapitulatif des coûts des mesures d'accompagnement

N°	Intitulé	Coûts estimatifs F CFA	
		Bases de calcul	Montants
IEC et renforcement de capacité « eau potable »			
ET1	Service de BE/ONG pour mise en place et gestion de l'eau	5 000 000 /ASUFOR	25 000 000
IEC et renforcement de capacités « assainissement »			
ET2	Service de BE/ ONG pour gestion édicules	200 000 / édicule	6 200 000
ET3	Service de BE/ ONG pour assainissement individuel	50 000/latrine	48 200 000
Études et activités spécifiques			
ET4	Services de consultants pour formulation	Forfait	10 000 000
ET5	Appui conseil à la CR (planification et suivi-évaluation)	Forfait	10 000 000
Total composante			99 400 000

IV.4. Récapitulatif et plan de financement

Le coût total de mise en œuvre du PLHA s'élève à **1 398 729 134 FCFA HT** sur la Période 2008-2010 hors financement déjà acquis.

Le financement du PLHA sera couvert par :

- les populations bénéficiaires ;
- les associations de ressortissants ;
- le budget communautaire ;
- les partenaires en coopération non gouvernementale ;
- l'État.

Pour le financement les contributions s'établissent comme suit :

- *Infrastructures eau potable :*
 - populations bénéficiaires et CR une somme inférieure ou égale à 5% du montant total ;
 - État et les bailleurs 95 % du montant total.
- *Édicules publics :*
 - CR 10% du montant total ;
 - L'État et les bailleurs 90 %.
- *Assainissement individuel :*
 - les ménages 10 % ;
 - l'État et les bailleurs 90 %.
- *Mesures d'accompagnement :*
 - le CR et les populations bénéficiaires 5 % du montant ;
 - L'État et les bailleurs 95 % du montant.



PARTIE C-PLAN D'ACTION TRIENNAL

Le plan d'action triennal est glissant et couvre actuellement la période 2008-2010.

I. OPERATIONS EN COURS

I.1. Opérations en cours d'exécution ou en attente de démarrage

Aucune opération en cours d'exécution n'a été notée dans la communauté rurale de Keur Saloum Diane.

II. OPERATIONS PRIORITAIRES

II.1. Eau potable

Les opérations prioritaires sont :

- la création de Ndrané Matar (Ibra) et extension de réseau vers d autres localités ;
- la remise à niveau de Keur Saloum Diané et extension de réseau vers d autres localités ;
- la création de l'AEMV de Baria et extension de réseau vers les hameaux rattachés.

II.2. Assainissement

Les opérations prioritaires sont :

- la construction édicule CEM KEUR SALOUM DIANE ;
- la construction des édicules pour l ensemble des Écoles primaires des villages cites dans la partie développement des infrastructures d assainissement ;
- la construction d édicule pour la Case de santé BARIA ;
- la construction d édicule pour le marché hebdomadaire de COULAR SOCE ;
- la construction des édicules pour les infrastructures religieuses.



PARTIE D- ANNEXES

ANNEXE I : DEFINITIONS RELATIVES AU CALCUL DES TAUX D'ACCES

- **Point d'eau moderne (PEM)**: point d'accès à l'eau potable retenu comme adéquat dans la stratégie du PEPAM. Quatre types principaux de PEM sont considérés: borne fontaine, branchement particulier, puits moderne protégé avec ou sans pompe à motricité humaine, forage villageois 4" équipé d'une pompe à motricité humaine.

- **Équivalent point d'eau (EPE)**: unité permettant de quantifier le niveau de desserte en eau d'une localité en agrégeant l'ensemble des PEM existants par application d'une table d'équivalence entre les différents types de PEM. Par convention, 1 BF = 1 EPE.

Par convention, ΣEPE = somme des EPE à l'échelle d'une localité

Table d'équivalence des équivalents points d'eau (EPE)

Type de Points d'accès	Borne Fontaine (BF)	Branchement Particulier (BP)	Branchement Communautaire (BC)	Station à Charrette (SC ou PO)	Puits Moderne protégé (PM)	Forage avec pompe à Motricité Humaine (FMH)
Nombre d'EPE	1,00	0,05	0,20	1,00	0,5	0,50

Source: Système de planification PROGRES, DGPRE/MH

- **Taux d'accès à l'eau de la CR**: somme de la population des localités de la CR où il existe au moins un PEM (borne-fontaine, puits moderne, forage avec PMH), divisé par la population totale de la CR. Ce taux a été utilisé pour l'état des lieux de l'accès en 2004.

$$\left\{ \frac{\sum_{localités:CR} K_{loc} \cdot Population}{\sum_{Localités:CR} Population} \right\}$$

Où: $K_{loc}=1$ si $NbPEM \geq 1$ et $K_{loc}=0$ si $NbPEM=0$

- **Taux d'accès raisonnable de la CR**: somme de la population des localités de la CR où il existe au moins un PEM (borne-fontaine, puits moderne, forage avec PMH) + somme de la population des localités situées à moins de 1 km de ces localités, le tout divisé par la population totale de la CR. Ce taux a été utilisé pour l'état des lieux de l'accès en 2004. Son calcul nécessite le recours à une application SIG.

- **Taux de desserte en eau de la CR**: somme de la population desservie par PEM divisé par la population totale de la CR. Pour chaque localité où il existe au moins un PEM, la population desservie est égale à la population de la localité si le ratio $[Population]/[\Sigma EPE]/300$ est inférieur à 1. Dans le cas contraire, la population desservie est égale au nombre de EPE de la localité multiplié par 300.

$$\left\{ \frac{\sum_{localités:CR, \sum_{loc} EPE > 0} (J_{loc} \cdot Pop + (1 - J_{loc}) \cdot 300 \cdot \sum EPE)}{\sum_{Localités:CR} Population} \right\}$$

où: $J_{loc} = 1$ si $Pop/300/\Sigma EPE < 1$ et

$J_{loc} = 0$ si $Pop/300/\Sigma EPE \geq 1$

Ce taux ne peut être calculé qu'après un inventaire exhaustif des points d'accès à l'eau de la CR, qui est effectué dans le cadre des études de PLHA.

Coût par habitant desservi: Coût de la composante infrastructure eau rapporté à la somme des populations desservies par chaque projet.



ANNEXE II : TABLEAU DE BORD DU PLAN D'ACTION

Ce tableau restitue l'ensemble des opérations en préparation dans le domaine l'eau potable et de l'assainissement

Identifiant du projet	Intitulé	Partenaires	Situation
EP1	Création de l'AEMV de Ndrané Matar (Ibra) et extension de réseau vers d autres localités	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
EP2	Remise a niveau de l'AEMV de Keur Saloum Diané et extension de réseau vers d autres localités	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
EP3	Création de l'AEMV de Baria et extension de réseau vers les hameaux rattachés.	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
EP4	Création de l'AEMV de Keur Baka Diaw et extension de réseau vers d autres localités	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
EP5	Extension du réseau de l'AEMV de Ndiaye Counda vers d autres localités	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
AS1-7	7 édicules publics pour infrastructures scolaires	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
AS8-15	8 Édicules publics pour infrastructures sanitaires	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
AS 16-17	2 édicules publics pour infrastructures marchandes	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
AS18-31	15 édicules publics pour infrastructures religieuses	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS
AS-32	964 systèmes d'assainissement familiaux	Coopération Technique Belge	Étude réalisée APS



ANNEXE III : FICHES APS

Code CR 09231 **Communauté rurale** KEUR SALOUM DIANE **Région** FATICK **Fiche APS N°** 1

Objet des travaux

Remise à niveau AE(M)V existante
Extension de réseau vers nouvelle(s) localit(és)

Construction nouvelle AE(M)V

Construction puits moderne
Construction forage PMH

Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
09231004	BARIA	2503	1179		88	47		
	Keur Mamour Sagniane							
	Manssassou							
	Countantou							
Total		2503	1179		88	47		135

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	8	500000	4171667
BC	Branchement communautaire	U	5	150000	750000
BP	Branchement particulier	U	76	50000	3782109
AB	Abreuvoir	U	1	2500000	2500000
CP	Canalisation de transport	ml	3253	6000	19518000
CS	Canalisation de distribution	ml	1600	4000	6400000
CE 100/15	Château d'eau 100m3/15	U	1	30000000	30000000
CAB	Cabine pompage	U	1	2500000	2500000
LOG	Logement conducteur	U	1	5000000	5000000
CLO	Clôture	ml	200	10000	2000000
EPI	Électropompe immergée + armoire	U	1	4000000	4000000
GE	Groupe électrogène	U	1	6000000	6000000
FO	Forage de production	U	1	30000000	30000000
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	13	50000	650000
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	1	100000	100000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	1	500000	500000
Total travaux (FCFA HT)					117871776
Études et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					11787178
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					12965895
Total général (FCFA HT)					142624849



Code CR 09231 **Communauté rurale** KEUR SALOUM DIANE **Région** FATICK **Fiche APS N°** 2

Objet des travaux

Remise à niveau AE(M)V existante
Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)

Construction nouvelle AE(M)V

Construction puits moderne
Construction forage PMH
Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
09231012	KEUR BAKA DIAW	879	246		31	10		41
09231001	BAMBADALLA KONTEYENE	238	83		8	3		12
09231002	BAMBADALLA THIAKHO	784	415		27	17		44
09231032	NDIAYENE SANTANG	275	823		10	33		43
09231009	KEUR BABOU COUMBA	848	475		30	19		49
09231023	KEUR SERIGNE BAMBA	710	153		25	6		31
	Santhie Momath Dramé		132					
	Santhie Bamba							
09231033	KEUR MOMATH DIAW	804	116		28	5		33
	Total	4 538	2444		159	92		251

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	15	500000	7563039
BC	Branchement communautaire	U	8	150000	1200000
BP	Branchement particulier	U	137	50000	6856790
AB	Abreuvoir	U	2	2500000	5000000
CP	Canalisation de transport	ml	16704	6000	100224000
CS	Canalisation de distribution	ml	3000	4000	12000000
CE 200/20	Château d'eau 200m3/20	U	1	50000000	50000000
CAB	Cabine pompage	U	1	2500000	2500000
LOG	Logement conducteur	U	1	5000000	5000000
CLO	Clôture	ml	200	10000	2000000
EPI	Électropompe immergée + armoire	U	1	4000000	4000000
GE	Groupe électrogène	U	1	6000000	6000000
FO	Forage de production	U	1	30000000	30000000
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	23	50000	1150000
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	2	100000	200000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	1	500000	500000
Total travaux (FCFA HT)					234193829
Études et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					23419383
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					25761321
Total général (FCFA HT)					283374533



Code CR 09231 **Communauté rurale** KEUR SALOUM DIANE **Région** FATICK **Fiche APS N°** 3

Objet des travaux

Remise à niveau AE(M)V existante
Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)

Construction nouvelle AE(M)V

Construction puits moderne
Construction forage PMH
Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
09231034	NDRAME MATAR (IBRA)	1 351	1305		47	52		99
	Keur Souleymane							
	Keur Alpha							
	Keur Serigne Marame							
	Keur Mody Salla							
09231036	THIARENE BABOU	945	250		33	10		43
	Thiarène Santhie							
	Thila Matar SANTHIE DAROU			59				
09231015	KEUR KATIM GUEYE	313	393		11	16		27
09231011	KEUR BACAR SANTHIE	416	702		15	28		43
Total		3025	2708		106	106		212

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	10	500000	5041345
BC	Branchement communautaire	U	2	150000	300000
BP	Branchement particulier	U	91	50000	4570575
AB	Abreuvoir	U	2	2500000	5000000
CP	Canalisation de transport	ml	13389	6000	80334000
CS	Canalisation de distribution	ml	2000	4000	8000000
CE 100/15	Château d'eau 150m3/15	U	1	30000000	30000000
CAB	Cabine pompage	U	1	2500000	2500000
LOG	Logement conducteur	U	1	5000000	5000000
CLO	Clôture	ml	200	10000	2000000
EPI	Électropompe immergée + armoire	U	1	4000000	4000000
GE	Groupe électrogène	U	1	6000000	6000000
FO	Forage de production	U	1	30000000	30000000
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	12	50000	600000
CPT40	Compteur abreuvoir, potence, etc.	U	2	100000	200000
CPTSF	Compteur + tuyauterie sortie forage	U	1	500000	500000
Total travaux (FCFA HT)					184045920
Études et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					18404592
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					20245051
Total général (FCFA HT)					222695563



Code CR 09231 **Communauté rurale** KEUR SALOUM DIANE **Région** FATICK **Fiche APS N°** 4

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)**
- Construction nouvelle AE(M)V
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
09231029	NDIAYE COUNDA							
09231018	KEUR MANDIAYE FATIM	547	338		19	14		33
	SANTHIE BADIAN							
	KEUR YEWTY	76	38		3	2		5
	Total	623	376		22	15		38

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	2	500000	1000000
BC	Branchement communautaire	U	1	150000	150000
BP	Branchement particulier	U	19	50000	941493
CP	Canalisation de transport	ml	3528	6000	21168000
CS	Canalisation de distribution	ml	400	4000	1600000
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	3	50000	150000
Total travaux (FCFA HT)					25009493
Études et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					2500949
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					2751044
Total général (FCFA HT)					30261487



Code CR Communauté rurale Région Fiche APS N°
5

Objet des travaux

- Remise à niveau AE(M)V existante
- Extension de réseau vers nouvelle(s) localité(s)**
- Construction nouvelle AE(M)V
- Construction puits moderne
- Construction forage PMH
- Autre

Observations

Localité(s) bénéficiaire(s) et demande en eau

Code loc	Nom localité	Pop	UBT	Autres	Demande en eau (m3/j)			
					Pop	UBT	Autre	Total
09231021	KEUR SALOUM DIANE							
09231016	KEUR LAHINE KHOREDIA	926	529		32	21		54
09231019	KEUR MANIANE	438	236		15	9		25
09231022	KEUR SENY GUEYE 2	699	172		24	7		31
09231027	KERRE NIOMBATO	750	275		26	11		37
	BEWOU	229	86		8			
	BANGANIA							
09231008	KEUR AMDALLAH VILANE	593	283		21	11		32
	KEUR BALLA MARY	188	156					
	KEUR SERIGNE KORKA	568	168		20	7		27
	KEUR THIerno NGALANE	255	71		9	3		12
09231020	KEUR MOMATH DIAW	880	727		31	29		60
Total		5527	2702		187	98		277

Quantitatifs et coût estimatif des travaux

Code	Descriptif	Unité	Qté	Coût U	Coût total
BF	Borne fontaine	U	18	500000	9211447
BC	Branchement communautaire	U	3	150000	450000
BP	Branchement particulier	U	167	50000	8351266
CP	Canalisation de transport	ml	26407	6000	158442000
CS	Canalisation de distribution	ml	3600	4000	14400000
CPT20	Compteur borne-fontaine	U	21	50000	1050000
Total travaux (FCFA HT)					191904713
Études et contrôle 10% travaux (FCFA HT)					19190471
IEC et formation 10% travaux + contrôle (FCFA HT)					21109518
Total général (FCFA HT)					232204702



ANNEXE IV : CARTES

Carte de localisation
Carte de répartition de la population
Carte des puits modernes
Carte des forages
Carte EPE
Carte des infrastructures planifiées
Carte qualités des eaux



ANNEXE V : DONNEES D'INVENTAIRES

Inventaire des localités administratives et populations de la CR

Code Village	Nom Village	Pop 2006
09231001	BAMBADALLA KONTEYENE	194
09231002	BAMBADALLA THIAKHO	639
	<i>Santhie Bamba</i>	
09231003	BEWOU	187
09231004	BARIA	2 040
	<i>Keur Mamour Sagniane</i>	
	<i>Manssassou</i>	
	<i>Countantou</i>	
09231005	COULAR SAKHOLE	253
09231006	COULAR SOCE	981
	<i>Santhie Bodian</i>	
09231007	KEUR ALADJ MACOUMBA SOUNA	746
09231008	KEUR ANDALLANE WILLANE	483
09231009	KEUR BABOU COUMBA	691
09231010	KEUR BABOU NDITY	583
09231011	KEUR BACAR SANTHIE	339
09231012	KEUR BAKA DIAW	716
09231013	KEUR BALA MARY	153
09231014	KEUR BOYE	442
09231015	KEUR KATIM GUEYE	255
09231016	KEUR LAHINE KHOREDIA	755
09231017	KEUR LAHINE SOKHNA	770
	<i>Bangania</i>	
09231018	KEUR MANDIAYE FATIM	446
09231019	KEUR MANIANE	357
09231020	KEUR MOMATH DIAW	717
09231021	KEUR SALOUM DIANE	1 208
09231022	KEUR SENY GUEYE 2	570
09231023	KEUR SERIGNE BAMBA	579
09231024	KEUR SERIGNE KORKA	463
09231025	KEUR THIerno NGALANE	208
09231026	KEUR YEWTY	62
09231027	KERRE NIOMBATO	611
09231028	MISSIRAH ALIOU	262
09231029	NDIAYE COUNDA	444
09231030	NDIAYE NDIAYE	795
09231031	NDIAYENE FODE	546
09231032	NDIAYENE KEUR MOMATH THIANE (NDIAYENE SANTANG)	224
09231033	NDIAYENE MOMATH THIANE	655
09231034	NDRAME MATAR (IBRA)	1 101
	<i>Keur Souleymane</i>	
	<i>Keur Alpha</i>	
	<i>Keur Serigne Maramé</i>	
	<i>Keur Mody Salla</i>	
09231035	SANTHIE MAMATH DRAME	143
09231036	THIARENE BABOU	770
	<i>Thiarène Santhie</i>	
09231037	THILA MATAR	183
Total Communauté rurale		20 571



Inventaire du cheptel

N°	Localités	Taille cheptel			
		Bovins	Ovins/Caprins	Equins	Asins
1	BAMBADALLA KONTEYENE	50	200	10	25
2	BAMBADALLA THIAKHO	350	455	60	90
3	Santhie Bamba				
5	BEWOU	55	152	15	25
6	BARIA				
7	Keur Mamour Sagniane				
8	Manssassou				
9	Countantou	1000	825	200	300
10	COULAR SARAkhOLE	70	100	4	20
11	COULAR SOCE				
12	Santhie Bodian	400	400	20	30
13	KEUR ALADJ MACOUMBA SOUNA	350	600	150	150
14	KEUR ANDALLANE WILLANE	300	350	9	25
15	KEUR BABOU COUMBA	521	379	35	29
16	KEUR BABOU NDITY	45	230	20	25
17	KEUR BACAR SANTHIE	700	900	60	45
18	KEUR BAKA DIAW	200	300	43	41
19	KEUR BALA MARY	120	300	12	40
20	KEUR BOYE	400	200	30	40
21	KEUR KATIM GUEYE	400	500	26	30
22	KEUR LAHINE KHORE DIA	400	350	120	150
23	KEUR LAHINE SOKHNA				
24	Bangania	260	1100	55	80
25	KEUR MANDIAYE FATIM	312	380	40	50
26	KEUR MANIANE	220	230	30	35
27	KEUR MOMATH DIAW	800	360	60	80
28	KEUR SALOUM DIANE	200	430	25	150
29	KEUR SENY GUEYE 2	70	300	60	50
30	KEUR SERIGNE BAMBA	103	254	18	59
31	KEUR SERIGNE KORKA	151	140	21	40
32	KEUR THIerno NGALANE	40	263	1	18
33	KEUR YEWTY	15	60	0	20
34	KERRE NIOMBATO	250	310	30	50
35	MISSIRAH ALIOU	210	350	80	60
36	NDIAYE COUNDA	120	560	8	40
37	NDIAYE NDIAYE	800	700	200	90
38	NDIAYENE FODE	115	250	20	40
39	NDIAYENE KEUR MOMATH THIANE (NDIAYENE SANTANG)	805	840	80	110
40	NDIAYENE MOMATH THIANE	112	90	18	11
41	NDRAME MATAR (IBRA)				
42	Keur Souleymane				
43	Keur Alpha				
44	Keur Serigne Maramé				
45	Keur Mody Salla	1500	500	100	100
46	SANTHIE MAMATH DRAME	110	200	20	15
47	THIARENE BABOU				
48	Thiarène Santhie	150	500	60	40
49	THILA MATAR	40	100	10	15
TOTAL COMMUNAUTE RURALE		11744	14158	1750	2218



Inventaire des infrastructures AEP

Code infrast. AEP	Type infrast. AEP	Code Village centre	Village centre	Desserte		Points d'accès à l'eau potable					
				Nb loc.	Pop. totale desservie 2006	BF	BP	BC	PO	AB	BJ
-	AEMV	09231029	NDIAYE COUNDA	5	2420	11	11	4	1	2	0
16-3X- 0018	AEMV	09231021	KEUR SALOUM DIANE	7	4910	28	52	10	1	4	0

BF Borne fontaine

BP Branchement particulier

PO Potence à charrette

AB Abreuvoirs

BJ Bac de jardin (maraîchage)

Type infrastructure AEP

AEMV = adduction d'eau multi village

AEV = adduction d'eau villageoise



PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE KEUR SALOUM DIANE

Inventaire des points d'accès à l'eau par localité

nom_cr	Num_Loc	Nom_Loc	PopEstim 2006	ModAc	Forage si AEP	Points d'accès fonctionnels								Points d'accès non fonctionnels						
						BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	Autre	BF	BP	BC	PM	PO	AB
KEUR SALOUM DIANE	09231001	BAMBADALLA KONTEYENE	194			0	0	0	2					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231002	BAMBADALLA THIAKHO	639			0	0	0	4			1		0						
		Santhie Bamba				0	0	0	1					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231003	BEWOU	187			0	0	0	2					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231004	BARIA	2040			0	0	0	8					0						
		Keur Mamour Sagniane				0	0	0	0					0						
		Manssassou				0	0	0	0					0						
		Countantou				0	0	0	1					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231005	COULAR SARAKHOLE	253	AEP	NDIAYE COUNDA	2	2	0	2					2						
KEUR SALOUM DIANE	09231006	COULAR SOCE	981	AEP	NDIAYE COUNDA	4	2	2	0					4						
		Santhie Bodian				0			1					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231007	KEUR ALADJ MACOUMBA SOUNA	746	AEP	KEUR SALOUM DIANE	5		2	2			1		5						
KEUR SALOUM DIANE	09231008	KEUR ANDALLANE WILLANE	483			0	0	0	4					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231009	KEUR BABOU COUMBA	691			0	0	0	4			1		0						
KEUR SALOUM DIANE	09231010	KEUR BABOU NDITY	583	AEP	KEUR SALOUM DIANE	4	0	0	3					4						
KEUR SALOUM DIANE	09231011	KEUR BACAR SANTHIE	339			0	0	0	3			1		0						
KEUR SALOUM DIANE	09231012	KEUR BAKA DIAW	716			0	0	0	3					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231013	KEUR BALA MARY	153			2	3	0	1			1		2						
KEUR SALOUM DIANE	09231014	KEUR BOYE	442	AEP	NDIAYE COUNDA	1	0	0	1					1				1		



PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE KEUR SALOUM DIANE

nom_cr	Num_Loc	Nom_Loc	PopEstim 2006	ModAc	Forage si AEP	Points d'accès fonctionnels								Points d'accès non fonctionnels						
						BF	BP	BC	PM	FV	PO	AB	BJ	Autre	BF	BP	BC	PM	PO	AB
KEUR SALOUM DIANE	09231015	KEUR KATIM GUEYE	255			0	0	0	1					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231016	KEUR LAHINE KHORE DIA	755			0	0	0	1					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231017	KEUR LAHINE SOKHNA	770	AEP	KEUR SALOUM DIANE	4	16		5					4						
		Bangania				0	0	0	2					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231018	KEUR MANDIAYE FATIM	446			0	0	0	3					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231019	KEUR MANIANE	357			0	0	0	2			2		0						
KEUR SALOUM DIANE	09231020	KEUR MOMATH DIAW	717			0	0	0	2					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231021	KEUR SALOUM DIANE	1208	AEP	KEUR SALOUM DIANE	6	32	7	6		1	1		6						
KEUR SALOUM DIANE	09231022	KEUR SENY GUEYE 2	570			0	0	0	3			1		0						
KEUR SALOUM DIANE	09231023	KEUR SERIGNE BAMBA	579			0	0	0	3					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231024	KEUR SERIGNE KORKA	463			0	0	0	2					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231025	KEUR THIERNO NGALANE	208			0	0	0	1					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231026	KEUR YEWTY	62			0	0	0	2					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231027	KERRE NIOMBATO	611			0	0	0	3					0						
KEUR SALOUM DIANE	09231028	MISSIRAH ALIOU	262	AEP	KEUR SALOUM DIANE	3	2	1	3			1		3						
KEUR SALOUM DIANE	09231029	NDIAYE COUNDA	444	AEP	NDIAYE COUNDA	3	6	1	3		1	2		3						
KEUR SALOUM DIANE	09231030	NDIAYE NDIAYE	795	AEP	KEUR SALOUM DIANE	4	2	1	3			1		4						
KEUR SALOUM DIANE	09231031	NDIAYENE FODE	546	AEP	KEUR SALOUM DIANE	2	0	0	3					2						



PLAN LOCAL D'HYDRAULIQUE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA COMMUNAUTE RURALE DE KEUR SALOUM DIANE

Inventaire des édicules publics, établissements scolaires et structures sanitaires

Code infrastructure	Identifiant infrastructure	Type d'infrastructure	Code localité	Nom localité d'implantation	Bilan assainissement			Bilan eau		
					Nb d'ouvrages existants	Nb d'ouvrages à réaliser	Niveau de priorité	Nb de points d'eau existants	Nb de points d'eau à réaliser	Niveau de priorité
IS- 06112001	infrastructure sanitaire	PS	09231006	COULAR SOCE	1			1		
IS- 06112002	infrastructure sanitaire	CS	09231007	KEUR ALADJ MACOUMBA SOUNA	1			1		
IS- 06112003	infrastructure sanitaire	CS	09231018	KEUR MANDIAYE FATIM	1			0	1	
IS- 06112004	infrastructure sanitaire	PS	09231021	KEUR SALOUM DIANE	1			1		
IS- 06112005	infrastructure sanitaire	MR	09231021	KEUR SALOUM DIANE	1			1		
IS- 06112006	infrastructure sanitaire	CS	09231030	NDIAYE NDIAYE	1			1		
IS- 06112007	infrastructure sanitaire	PS	09231006	COULAR SOCE	1			1		
IS- 06112008	Infrastructure scolaire	ECP	09231002	BAMBADALLA THIAKHO	1			0	1	
IS- 06112009	Infrastructure scolaire	ECP	09231006	COULAR SOCE	2			1		
IS- 06112010	Infrastructure scolaire	ECP	09231008	KEUR ANDALLANE WILLANE	1			0	1	
IS- 06112011	Infrastructure scolaire	ECP	09231008	KEUR ANDALLANE WILLANE	1			0	1	
IS- 06112012	Infrastructure scolaire	ECP	09231017	KEUR LAHINE SOKHNA	1			0	1	
IS- 06112013	Infrastructure scolaire	ECP	09231021	KEUR SALOUM DIANE	1			1		
IS- 06112014	Infrastructure scolaire	ECP	09231023	KEUR SERIGNE BAMBA	1			0	1	
IS- 06112015	Infrastructure scolaire	CF	09231021	KEUR SALOUM DIANE	1			1		
IS- 06112016	Infrastructure scolaire	ECP	09231027	KERRE NIOMBATO	1			0	1	
IS- 06112017	Infrastructure scolaire	ECA	09231028	MISSIRAH ALIOU	1			1		
IS- 06112018	Infrastructure scolaire	ECP	09231034	NDRAME MATAR (IBRA)	1			0	1	
IS- 06112019	Infrastructure religieuse	MQ	09231007	KEUR ALADJ MACOUMBA SOUNA	0	1		1		
IS- 06112020	Infrastructure religieuse	MQ	09231009	KEUR BABOU COUMBA	0	1		0	1	
IS- 06112021	Infrastructure religieuse	MQ	09231012	KEUR BAKA DIAW	0	1		0	1	
IS- 06112022	Infrastructure religieuse	MQ	09231021	KEUR SALOUM DIANE	0	1		0	1	
IS- 06112023	Infrastructure religieuse	MQ	09231021	KEUR SALOUM DIANE	0	1		1		
IS- 06112024	Infrastructure religieuse	MQ	09231029	NDIAYE COUNDA	0	1		1		
IS- 06112025	Infrastructure religieuse	MQ	09231036	THIARENE BABOU	0	1		0	1	
IS- 06112026	Infrastructure marchande	MH	09231006	COULAR SOCE	1NF	1		1		
IS- 06112027	Infrastructure marchande	MH	09231021	KEUR SALOUM DIANE	0	1		0	1	
IS- 06112028	infrastructure communautaire	CSC	09231023	KEUR SERIGNE BAMBA	1					
IS- 06112029	infrastructure communautaire	MC	09231021	KEUR SALOUM DIANE	1			1		
IS- 06112030	infrastructure communautaire	FJ	09231021	KEUR SALOUM DIANE	1			1		
Total communauté rurale						9			13	



Légende

PS = poste de santé

MR = maternité rurale

CS = case de santé

ECP = école primaire

ECA = école arabe

MH = marché hebdomadaire

EG = église

MQ = mosquée

MC = maison communautaire

HC = hôtel communautaire

CRC = centre des ressources communautaires

CA = Centre alphabétisation

MGP = Magasin polyvalent

FJ = Foyer des jeunes

NF = non fonctionnel



ANNEXE VI : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

